
Annonce par Barrère de la situation dans différents départements, lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793)

Bertrand Barrère de Vieuzac

Citer ce document / Cite this document :

Barrère de Vieuzac Bertrand. Annonce par Barrère de la situation dans différents départements, lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 585;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38871_t1_0585_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

plaisir que, quel que soit le nombre des ennemis de la liberté, celui de ses amis le surpasse encore.

« Salut et fraternité.

« GODEFROY.

« Vive la République.

« Je dois dire de Dubouchet qu'il a aussi rendu beaucoup de services à ce département en épurant les administrations. »

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (1).

Barère est à la tribune. Le comité, dit-il, vous a entretenus des troubles qui commençaient à se manifester dans le département du Cher, dans la Nièvre, à Coulommiers et près Courtalin. A l'égard du Cher et de la Nièvre, je viens vous proposer d'envoyer deux commissaires.

Barère les nomme, la Convention les adopte. Quant à Coulommiers et à Courtalin, dit-il, je viens vous annoncer que tout y est tranquille. Voici les preuves.

Barère fait lecture de plusieurs lettres à ce sujet. Voici la dernière.

(Suit la lettre de Godefroy, datée de Coulommiers 26 frimaire, que nous avons insérée ci-dessus d'après l'original qui existe aux Archives nationales.)

Barère annonce ensuite que Laplanche a écrit au comité de Salut public (2) qu'il allait se rendre à Dreux pour se mettre à la tête de la colonne du Nord. Thirion, ajoute Barère, nous a écrit aussi que jamais son intention n'avait été de

(1) *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II n° 455, p. 380).

D'autre part le *Journal de Perlet* [n° 452 du 28 frimaire an II, p. 138] donne l'extrait suivant d'une lettre de Laplanche datée du 26 frimaire :

« Conformément aux ordres du comité de Salut public, je suis arrivé ici, à 9 heures du soir, pour me rendre à Dreux, et diriger la marche des 10,000 hommes venus du Nord. Mais je crois devoir prévenir la Convention de ce que j'ai fait en masse à Caen. J'ai renouvelé, organisé les départements, district, municipalité et généralement tous les fonctionnaires publics. Comme j'ai choisi les officiers municipaux dans la classe indigente des sans-culottes, j'ai cru pouvoir leur promettre, en votre nom, une indemnité annuelle de 1,200 livres. Une vingtaine de fédéralistes déterminés vont bientôt être envoyés au tribunal révolutionnaire.

« Renvoi au comité de Salut public. »

(2) Voici la lettre de Laplanche dont l'original existe aux *Archives nationales*, carton AFII 171, plquette 1400, pièce n° 37.

Le représentant du peuple dans le département du Calvados, aux représentants composant le comité de Salut public de la Convention nationale.

« Caen, le 23 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens collègues,

« Je venais de vous expédier l'arrêté du conseil de guerre pris en conséquence de la lettre que vous m'avez adressée par un courrier extraordinaire, et que j'ai reçue ce matin à onze heures, lorsque votre second courrier est arrivé à trois heures et de-

s'opposer aux vues du comité de Salut public et qu'il a ordonné la marche des troupes. Il revient.

Barère termine par la lecture d'un projet d'adresse de la Convention aux habitants des départements méridionaux et à l'armée de la République sous les murs de Toulon. Elle est adoptée. (*Voy. ci-dessus cette adresse, page 580*);

2° et par une lettre de l'officier commandant en chef l'armée du Rhin. Elle contient les détails d'une affaire dans laquelle le bataillon de l'Indre a emporté à la baïonnette deux redoutes à l'ennemi et s'est emparé de deux drapeaux. Cette lettre rappelle le trait de générosité de ce bataillon consigné dans une séance précédente.

Barère annonce que le comité n'a point reçu de nouvelles de l'armée du Nord.

Un secrétaire fait lecture d'une adresse du conseil général de la commune de l'Aigle (Laigle), département de l'Orne, dans laquelle ce conseil se plaint du procureur général syndic du département de la Manche, qui, par malveillance, a diffamé leur département de l'Orne, que cette diffamation a eu lieu dans le sein même de la Convention; tandis qu'au premier cri d'alarme que les rebelles cherchaient à envahir leur territoire, chaque citoyen a offert son bras à la patrie, et a déployé l'énergie du républicanisme, et tandis aussi qu'à la voix du représentant du peuple les canonniers et les citoyens de la première réquisition se sont mis en marche, précédés de leurs farines, bestiaux et fourrages, et qu'en très peu de temps, plus de 20,000 hommes du département de l'Orne ont fait face aux rebelles, qui ont lâchement fui devant eux.

Insertion au « Bulletin » (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Le conseil général de la commune de l'Aigle (Laigle), département de l'Orne, informe la Convention que lorsque les rebelles ont cherché à envahir leur département, plus de 20,000 hommes ont fait face à ces brigands, qui ont fui devant eux. Il observe qu'à la voix des représentants du peuple, les canonniers, les citoyens de la première réquisition se sont mis en marche, sans calculer leurs besoins et sans inquiétude sur la disette qui les menaçait.

mie du soir et m'a apporté l'ordre de me rendre sans délai à Evreux et de suite à Dreux. Je vais m'y conformer sur-le-champ quoique affaibli par la fatigue et la continuité de mes travaux révolutionnaires. Je prie le comité d'être bien persuadé de tout le zèle que j'apporterai bien dignement à cette nouvelle marque de son estime et de sa confiance. C'est la plus douce récompense de mon patriotisme.

« Salut et fraternité.

« Le représentant du peuple,
LAPLANCHE.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 281.

(2) *Second supplément au Bulletin de la Convention* de la séance du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793).